Gardons la main sur notre sécurité - Let's keep a grasp on safety

1 77 6 VRRERER F



N°	Thèmes	Situation à risques et moyens de maîtrise	N°	Thèmes	Situation à risques et moyens de maîtrise
1	Règle d'or 7	Les risques: l'opérateur remplace une ampoule sans avoir coupé le courant au préalable.	8	Autorisation spécifique/Consig nation - Règle d'or 7	Les risques : un opérateur veut intervenir sur un vérin qui est coincé. Sa collègue actionne la mise en route du vérin alors que la main de l'opérateur est dans sa zone de manœuvre, sa main est donc écrasée.
		Les mesures de prévention : toujours consigner le disjoncteur concerné avant d'effectuer cette opération.			<u> </u>
2		Les risques : l'opérateur dépanne l'imprimante alors que celle-ci est sous tension. Il risque un écrasement de doigt dans le système d'entraînement des feuilles.			Les mesures de prévention : toujours communiquer. La machine doit être consignée ou l'opérateur doit être formé et autorisé pour réaliser une intervention sur une machine non consignée. La signalisation prévue doit être mise en place et l'équipement sécurisé.
		Les mesures de prévention : toujours débrancher l'imprimante avant d'intervenir sur celle-ci.		f Autorisation r spécifique/Consig - nation - Règle d'or 7 L f	Les risques : en nettoyant une buse de projection de produit sur une machine en fonctionnement, un opérateur a eu la manche attrapée par un rouleau en mouvement sur la machine.
3	Sécurité Machine	Les risques : l'opérateur se trouve dans une zone dangereuse en présence d'un robot en mouvement. L'ouverture de la porte n'a pas déclenché l'arrêt du robot.	9		
		Les mesures de prévention : contrôler les dispositifs de sécurité régulièrement. Ne pas entrer dans une zone dangereuse avec un équipement en mouvement.			Les mesures de prévention : La machine doit être consignée ou l'opérateur doit être formé et autorisé pour réaliser une intervention sur une machine non consignée. La signalisation prévue doit être mise en place et l'équipement sécurisé.
4	Consignation - Règle d'or 7	Les risques : l'opérateur travaille sur une conduite de fluide sans avoir effectué de consignation.	10	Consignation - Règle d'or 7	Les risques : le technicien nettoyait les copeaux sur le plateau de la perceuse à colonne, forêt en rotation. Son gant s'est pris dans la machine et il a dû tirer d'un coup sec pour s'échapper.
•		Les mesures de prévention : toujours consigner en cas de démontage d'une conduite de fluide.			Les mesures de prévention : arrêt et consignation de l'équipement avant nettoyage.
5	Sécurité Machine	Les risques : un opérateur travaille sur une machine de découpe. Le capot de protection est ouvert alors que la machine est en fonctionnement	11	Autorisation spécifique/Consig nation - Règle d'or 7	Les risques : en voulant retirer un produit tombé sur le convoyeur en fonctionnement l'opérateur s'est coincé la main entre le convoyeur et le premier cylindre du rouleau en inox. Il a dû freiner le tapis avec sa main libre pour pouvoir se dégager.
		Les mesures de prévention : en cas d'anomalie, effectuer une maintenance de la machine pour remettre en fonctionnement la sécurité sur le capot (en cas d'ouverture du capot, la machine ne démarre pas).			
					Les mesures de prévention : L'opérateur n'est pas autorisé à effectuer cette intervention, il ne doit pas intervenir et solliciter de l'aide.
6	Sécurité Machine	Les risques : un opérateur de maintenance est intervenu sur un convoyeur et a démonté le capot de protection d'un entraînement de convoyeur (moteur + pignons) sans le remettre en place en fin d'intervention. L'opérateur qui travaille à proximité risque d'être blessé	12	Regle d'or 4 : EPI & Règle d'or 7 : Systèmes alimentés en énergie	Les risques : l'opérateur travaille sur une meuleuse sans avoir mis en place le protecteur et sans porter ses lunettes. Il existe un risque de projection dans les yeux. De plus le salarié porte des gants, il y a un risque d'entrainement.
					Les mesures de prévention : utiliser les EPI adaptés définis en fonction de l'analyse de risque.
		Les mesures de prévention : toujours remettre en place les éléments de protection démontés lors d'une intervention de maintenance.	13	Consignation -	Les risques : une personne intervient sur la machine sans la consigner électriquement (pas de cadenas, ni d'étiquette). Elle risque de se coincer les mains dans la machine.
7	Autorisation spécifique/Consig nation - Règle d'or 7	Les risques : en essayant de retirer des éléments bloqués dans la machine, un opérateur s'est coincé le doigt.		Règle d'or 7	Les mesures de prévention : toujours poser le cadenas et l'étiquette pour consigner la machine avant d'intervenir sur celle-ci.
		Les mesures de prévention : avant d'intervenir sur un bourrage machine, se mettre en sécurité et marquer un temps d'arrêt pour réaliser un contrôle de dernière minute. L'opérateur doit être formé et autorisé pour réaliser une intervention sur une machine non consignée.	14	Equipements de	Les risques : Rappel général sur les EPI, le risque 14 à pour objet de représenter l'ensemble des non-port d'EPI sur la chasse aux risques.
				protection – Règle d'or 4	Les mesures de prévention : Le port des équipements de protection individuel Casque, Gants, Lunettes, Vêtement couvrant etc